

CHACUN A DES DROITS ET DES DEVOIRS

L'équipe municipale souhaite que l'ensemble des Martinois s'approprie la vie du village au travers d'instances de démocratie locale. Nous travaillons à la mise en place des conseils de quartier, d'un conseil municipal des jeunes et d'un

conseil des sages pour permettre à chacun d'exprimer ses attentes (voir article ci-dessous). Ces lieux d'échanges doivent permettre aux Martinois d'être des citoyens actifs qui proposent des solutions pour un meilleur "vivre ensemble". Ces propositions concernent bien sûr les services municipaux mais aussi les commerces et les services de proximité. Pour les jeunes, en réponse à leurs attentes, la réflexion collective pourra aboutir par exemple à la création d'un lieu de réunion approprié, évitant ainsi l'errance, les dégradations et le tapage nocturne.

Je suis par ailleurs favorable à la

mise en place du dispositif "Voisins Vigilants", qui met en relation les habitants d'un même quartier pour lutter contre les cambriolages. Chacun a en effet le droit de vivre dans une commune sûre, calme et propre. Ces droits s'accompagnent de devoirs qui sont rappelés dans ce bulletin. La réglementation s'applique à tous sans passe-droit. J'invite donc chacun à s'investir et à respecter ces règles.



Angélique Delahaye
Député européen et maire
de St-Martin-le-Beau

Mairie : nouveaux horaires

Depuis le 3 novembre 2014, la mairie est ouverte :

- **Tous les matins** du lundi au samedi de 9h à 12h
- **Un après-midi** le mercredi de 14h à 17h

Bien vivre ensemble

TESTEZ VOS CONNAISSANCES !

Bien vivre ensemble c'est prendre conscience des limites qui s'imposent à chacun afin que la vie collective soit agréable pour tous. Petits rappels sous forme de quizz.

Question 1. Qu'est-ce que le tapage nocturne ?

- a) Une espèce de chauve-souris poussant des cris stridents la nuit,
- b) Une musique à la mode jouée exclusivement le soir avec le volume sonore poussé à fond,

- c) Un comportement gênant pour les voisins, puni d'une amende allant jusqu'à 450€.

Réponse c) : Pour bien vivre ensemble, il faut respecter le droit à la tranquillité de chacun, de jour comme de nuit. Voici les horaires à respecter pour les travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils à forte intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses...) : 8h30-12h et 14h30-19h30 les jours ouvrables, 9h-12h et 15h-19h les samedis, 10h-12h



Les travaux avec des appareils à forte intensité sonore peuvent être effectués aux horaires suivants : 8h30-12h et 14h30-19h30 les jours ouvrables, 9h-12h et 15h-19h les samedis, 10h-12h les dimanches et jours fériés.



© Juliette Talpin

Chacun est responsable de l'entretien des arbustes et plantations qui débordent sur l'espace public ainsi que de l'entretien des trottoirs et des caniveaux situés devant sa propriété.

les dimanches et jours fériés. Les bruits et tapages injurieux ou nocturnes sont punis d'une contravention de 3^e classe pouvant aller jusqu'à 450 €.

Question 2. Quelle quantité de déchets abandonnés a été collectée à St-Martin-le-Beau en un an ?

- a) Zéro : chacun respecte à la lettre les lieux de dépôt des différents types de déchets,
- b) 410 kilos : ce ne sont que quelques sacs d'ordures,
- c) 41 tonnes : les dépôts sauvages prennent de l'ampleur sur le territoire communal.

Réponse c) : 41 tonnes de déchets sauvages ont été prises en charge entre septembre 2013 et septembre 2014, par les services techniques de la commune. Cela représente 250 heures de travail et 2 000 € de coût de traitement en site de recyclage ou d'élimination. Les dépôts sauvages de déchets verts sur le territoire ont brutalement augmenté depuis l'été 2013, date de fermeture suite à un incendie d'un dépôt non autorisé à Montlouis-sur-Loire. Or il faut rappeler, que chacun est tenu d'apporter les déchets verts aux déchetteries d'Athée-sur-Cher (Zone Industrielle de la Ferrière, 02 47 35 63 82), Bléré (Zone Industrielle de St-Julien, 02 47 30 39 56) ou Chisseaux (Place des anciens Combattants, 02 47 23 90 75).

En trois heures seulement, quinze grands sacs poubelles ont été remplis de mégots, papiers, bouteilles, canettes vides...

Par ailleurs, il est interdit toute l'année de faire brûler des branches, des feuilles, des morceaux de bois et toutes sortes de déchets ménagers ou de chantier.

Dans le bourg de St-Martin, un ramassage de déchets a eu lieu le 12 octobre dernier (l'opération était conduite dans toutes les communes de la Communauté de Communes Bléré - Val-de-Cher). En trois heures seulement, quinze grands sacs poubelles ont été remplis de mégots, papiers, bouteilles, canettes vides... Merci à chacun de veiller à ne pas jeter ses déchets sur la voie publique et d'utiliser les poubelles.

Question 3. Quelles sont les règles de stationnement dans le centre bourg ?

- a) Le stationnement est libre : les automobilistes peuvent se garer où ils veulent aussi longtemps qu'ils le souhaitent,
- b) Le stationnement est interdit : le centre bourg est réservé aux piétons,
- c) Le stationnement est autorisé à des endroits précis, pour une durée limitée.

Réponse c) : Dans le centre-bourg, le stationnement est autorisé sur les emplacements délimités au sol. La durée maximale est d'une heure trente, elle doit être indiquée sur le disque bleu que chacun peut retirer en mairie. Au-delà de cette plage horaire, l'automobiliste risque une contravention de 17€. Un stationnement gênant est sanctionné par une contravention de 35€.



© Juliette Talpin

Les déchets verts doivent être apportés en déchetterie. Il est interdit de les abandonner sur la voie publique ou sur un terrain privé.



Concertation

PARTICIPEZ À LA VIE DÉMOCRATIQUE COMMUNALE

La municipalité souhaite associer les habitants de St-Martin aux décisions de la vie collective qui s'imposeront à chacun. Toutes les personnes souhaitant s'impliquer dans cette démarche de concertation peuvent le faire grâce à trois instances nouvelles : les conseils de quartiers, le conseil municipal des jeunes et le conseil des sages.

> Les conseils de quartiers

Il s'agit de rencontres directes des élus avec les habitants des différents quartiers de St-Martin. L'objectif des réunions est double : indiquer aux élus les problèmes de la vie quotidienne, et associer les habitants à la recherche de solutions.

> Le conseil municipal des jeunes

Le conseil municipal des jeunes sera constitué dans un premier temps par les élèves de CM1 et CM2 de l'école élémentaire. L'objectif de ce conseil municipal des jeunes sera de sensibiliser les jeunes à la vie collective et de les mobiliser sur la réalisation de projets pour les jeunes.

> Le conseil des sages

Le conseil des sages est une instance de réflexion et de concertation indépendante de la municipalité qui émet des avis et des propositions d'actions. Il fait bénéficier la municipalité de sa connaissance de l'histoire et des évolutions de la ville.



Pratique du karaté à St-Martin

IL EST ENCORE TEMPS DE S'INSCRIRE

"Le karaté c'est une philosophie de vie qui apprend aux jeunes le contrôle et la concentration, c'est le contraire d'un sport agressif".

Le karaté est surtout une véritable passion pour Frédéric Garcia, président du club Karaté Yudansha St-Martin. Il enseigne la discipline avec une autre ceinture noire Sylvaine Giraud à une trentaine d'adhérents, surtout des ados et des adultes. Les entraînements ont lieu les mardis et jeudis de 19h à 20h30 et les samedis de 11h30 à 14h30 (deux cours successifs de niveaux différents). Le club compte ouvrir un cours pour les enfants les mardis et le jeudis de 18 à 19h, lorsqu'un nombre suffisant d'en-

fants se sera inscrit. Bien sûr une séance d'essai est possible avant l'inscription définitive. Samantha, 16 ans, pratique le karaté depuis huit années déjà : *"J'aime beaucoup le travail en équipe pendant les cours, il y a beaucoup d'entraide puisque les plus gradés se mettent au niveau des moins avancés"*. Chacun peut pratiquer le karaté à sa vitesse : pour le loisir, pour la compétition, passer les ceintures chaque année ou pas. C'est à la carte en somme ! L'adhésion est de 155 €/an pour les adultes et de 135 €/an pour les enfants (licence comprise).

**Renseignements : Frédéric Garcia,
Tél. : 06 09 84 24 53 ou k.y.s.m@free.fr**

NOUVELLE COMMUNICATION MUNICIPALE

St-Martin-le-Beau s'est doté d'un nouveau logotype plus moderne et dynamique. Cette identité visuelle, réalisée par l'agence Projectil, est déclinée sur tous nos documents imprimés, nos communications et sur les véhicules de la commune. Il reprend le profil de nos trois bâtiments principaux : le Manoir Thomas-Bohier, l'église et la mairie. Un vallon vert symbolise les vignes et la forêt d'Amboise. L'ensemble est souligné par une vague bleue représentant le Cher. Une version simplifiée de ce logo est utilisée pour le titre de ce bulletin municipal nouvelle formule, doté d'une maquette quadrichromie claire et illustrée. Le site internet de la commune est aussi en cours de remaniement.



Les cours de karaté ont lieu au gymnase et sont assurés par Sylvaine Giraud et Frédéric Garcia.



6 et 7 décembre 2014

LE MARCHÉ DE NOËL MET VOS PAPILLES EN FÊTE

Foie gras, huîtres, artisanat de Noël. C'est un avant-goût des fêtes de fin d'année que propose l'UCAL, l'Union des Commerçants, Artisans et professions Libérales de Saint-Martin-le-Beau.

Les 6 et 7 décembre 2014, notre village va accueillir la septième édition de son marché de Noël, riche en dégustations et animations pour petits et grands. Différents stands gourmands permettront aux visiteurs de goûter sur place et d'emporter des mets de qualité. Foie gras et huîtres bien sûr, mais aussi des miels, safrans et spécialités safranées,

des sablés, des brioches préparées devant le public. Chacun pourra se restaurer sur place : des repas de grillades seront préparés le samedi soir et le dimanche midi.

Des stands d'artisanat proposeront aussi décorations de Noël et objets d'art pour offrir des cadeaux uniques. Des démonstrations de travail du bois et de soufflage de verre mettront le savoir-faire des artisans locaux à l'honneur, tandis que le Manoir Thomas-Bohier exposera les travaux de l'association de patchwork. La musique rythmera les déambulations grâce à la chorale de St-Martin.

Les enfants vivront Noël avant l'heure. Le samedi après-midi, avec l'association Les P'tits Martinois, ils défileront avec déguisements et lanternes. Sans oublier le spectacle de clown, une lecture de contes de Noël par les Amis de la bibliothèque (1^{er} étage du Manoir Thomas-Bohier), le maquillage par des esthéticiennes, les photos avec le Père Noël, et bien sûr le lâcher de ballons à la fin du marché le dimanche à 16h. Pensez à acheter vos billets de tombola chez les commerçants, le tirage au sort aura lieu le dimanche après-midi.

Renseignements auprès de l'UCAL.
Tél. : 02 47 50 66 57



AGENDA

> 22 novembre

- **Concert** de la Sainte-Cécile de l'école de musique (gymnase, 20h30)
- **Championnat départemental** UFOLEP de Bicross (terrain des Desfrocs)

> 28 novembre

- Soirée culturelle** avec le romancier Nicolas d'Estienne d'Orves* (Auberge de La Treille, 18h30)

> 5 décembre

- **Collecte pour le Téléthon** (école élémentaire, 16h30) : jeu "un prénom pour un don", collecte de bouchons pour l'association AMF, goûter, maquillage...
- **Soirée culturelle** avec l'écrivain Lorraine Fouchet* (Auberge de La Treille, 18h30)

> 6-7 décembre

- > **Marché de Noël** (centre-bourg, 15h-21h le 6 et 10h-16h le 7). Voir ci-contre

> 12 décembre

- Conseil municipal** (salle du conseil, 19h30)

> 16 janvier 2015

- Cérémonie des vœux** du Maire

> 30 janvier 2015

- Soirée culturelle** avec le chroniqueur et journaliste Jacques Pessis* (Auberge de La Treille, 18h30)

> 13 février 2015

- Soirée culturelle** avec le journaliste Paul Amar* (Auberge de La Treille, 18h30)

* Ces soirées sont organisées en partenariat avec la Communauté de communes Bléré-Val-de-Cher qui apporte son soutien financier

Actus municipales

▼ **Nouvel agent**

La municipalité informe les habitants de l'arrivée d'Isabelle Pais dos Santos comme agent d'accueil à la mairie. Elle remplace Nathalie Couderat qui évolue vers d'autres fonctions.

▼ **Départ agents**

La municipalité informe les habitants du départ de Lydie Girault, agent au service des eaux et à la comptabilité (mutation à Tours Plus), et de Cyrille Larcher responsable budget/finances (mutation à Chisseaux). Le conseil municipal les remercie pour la qualité de leur travail.